

REUNION INTEGRATION CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Ville de
VILLERUPT



MERCREDI 08 Novembre 2023





ORDRE DU JOUR

❖ **Fonctionnement du CME**

- Distribution du Livret du CME et du Règlement Intérieur

❖ **Explications sur le déroulement de la séance d'élection du Maire**

- Mercredi 22 Novembre 2023 de 14h à 15h30 dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

❖ **Visite de l'hôtel de Ville**



FONCTIONNEMENT CME

- ❖ Vous venez d'être élus titulaires ou suppléants , toutes nos félicitations !
- ❖ En tant que membres du CME, seuls les élus titulaires participent au vote et aux réunions du CME. Les suppléants ne seront appelés qu'en cas de remplacement des membres titulaires.

FONCTIONNEMENT CME

❖ **Le CME va vous permettre d'être des citoyens actifs :**

- D'apprendre à mieux appréhender le fonctionnement de la Ville, de la Mairie, de découvrir les institutions locales.
- De faire vivre les valeurs de la République.
- De participer activement à la vie de la commune en menant des projets concrets dans différents domaines tels que la solidarité, les sports, les loisirs, l'environnement, la culture...
- Représenter le CME lors des cérémonies officielles (vœux du Maire, cérémonies patriotiques...)...

FONCTIONNEMENT CME

- ❖ Dans le cadre de votre mandat, vous êtes tenus de respecter un certain nombre de règles communes :
 - Etre sincère.
 - Faire honneur à votre fonction.
 - Traiter les autres avec respect.
 - Ne pas dénigrer les projets des autres.
 - Participer de manière assidue aux réunions du CME.
 - Rendre compte régulièrement à vos camarades dans vos écoles des activités et des projets du CME.
 - Aller jusqu'au bout de son mandat (sauf cas de force majeure).



FONCTIONNEMENT CME

- ❖ Les élus titulaires se réunissent une fois par trimestre en réunion plénière le mercredi matin à 10H.
- ❖ Des réunions spécifiques de travail pourront être organisées à la demande en fonction des sujets traités.
- ❖ Les séances sont publiques, les parents peuvent assister aux réunions.

FONCTIONNEMENT CME

- ❖ **L'objet des réunions de travail doit être en lien avec la commune et l'intérêt collectif des enfants.**
 - Il ne s'agit pas de représenter sa classe mais bien de travailler sur des projets à l'échelle de la commune.

- ❖ **Vous allez choisir et définir des actions et/ou projets à mettre en place, il pourra s'agir par exemple :**
 - De l'aménagement d'un parc, d'aires de jeux...
 - D'évènements festifs : animations sportives, fête de l'enfance...
 - De créations : d'un jeu, d'un journal...
 - De découvertes : visites de lieux, découverte de la vie locale...
 - De partenariat : participer à des actions de solidarité...

FONCTIONNEMENT CME

- ❖ La fiche de renseignement doit être remise au Service Enfance/Enseignement signée par les parents et l'enfant membre du CME.
- ❖ La fiche d'autorisation parentale doit également être signée et communiquée au Service Enfance/Enseignement.

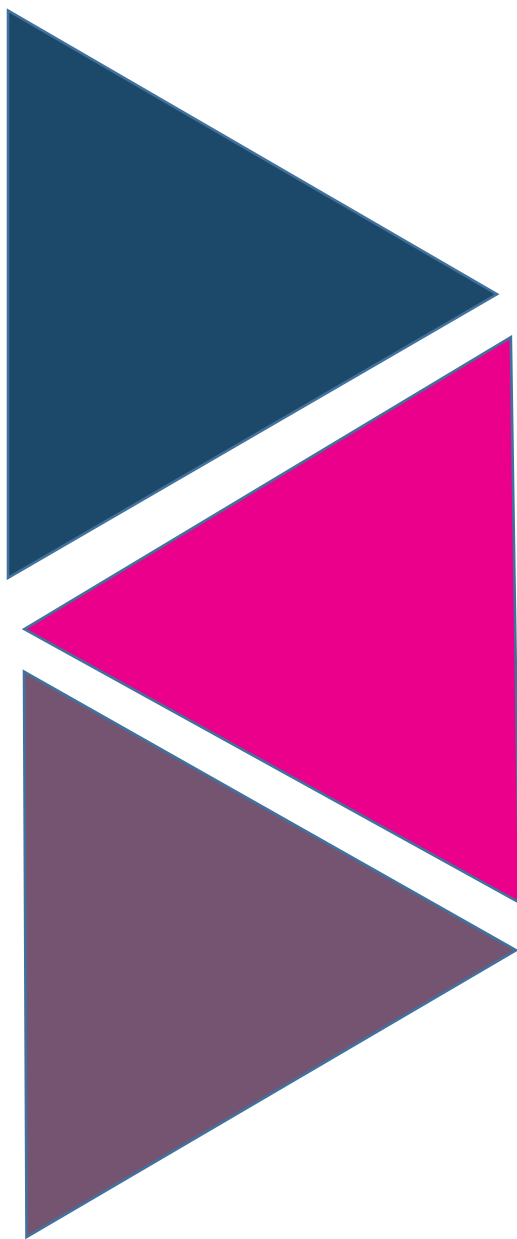
DEROULEMENT ELECTION DU MAIRE

❖ **L'élection a lieu le mercredi 22 Novembre 2023 de 14h à 15h30.**

- Les titulaires et suppléants sont conviés à cette réunion.
- Seuls les titulaires participeront au vote.
- Les anciens membres du CME titulaires et suppléants seront également invités.

❖ **A 15h vous serez également tous conviés à l'inauguration du parc HELBERGBERG:**

- Projet porté par l'ancien CME.
- Participation aux plantations d'arbres fruitiers.
- Gouter prévu sur site.



VISITE DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE